

TROPHEES CEFIEC 2026

Règlement

PREAMBULE

Dans le cadre de la promotion de la recherche en sciences infirmières, du leadership clinique et, plus largement, de la valorisation des compétences développées dans les instituts adhérents, le CEFIEC organise un concours national des mémoires de fin d'études et des travaux de recherche désigné sous le terme de **Trophées CEFIEC** ([Annexe 3 rétro planning](#)).

Les travaux sélectionnés feront l'objet d'une communication dans le but de maximiser l'impact des résultats.

Le règlement peut être amené à être modifié dans des contextes exceptionnels (type crise sanitaire). Dans ce cas, un amendement sera annexé au règlement.

Le trophée est réalisé avec le soutien des partenaires premium du CEFIEC :



Et le soutien des partenaires éditoriaux suivant :



CREATION	Rédaction par : Amanda DUBRAY Nathalie RENOU Version 1	Relecture par le BNA	Validation par le Président de l'Association
	Date : 07/09/2021 Visa :	Date : 11-10-2021 Visa :	Date : 11-10-2021 Visa :
REVISION	Modification par : Thomas BIELOKOPYTOFF / Stella DELAVEAU / Caroline HUMBERT	Validation par : BNA	
	Date : 25/09/2025 Visa :	Date : 07/10/2025 Visa :	

ARTICLE 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

PUBLICS CONCERNES :

Ce concours s'adresse à :

- Tous les élèves des IFAS et IFAP adhérents au CEFIEC,
- Tous les étudiants des IFSI adhérents au CEFIEC,
- Tous les étudiants des IFCS adhérents au CEFIEC,
- Tous les étudiants en Master dont l'objet de recherche est en lien avec les sciences infirmières (pratique clinique, management ou en pédagogie).
- Tous les Doctorants dont l'objet de recherche est en lien avec les sciences infirmières (pratique clinique, management ou en pédagogie).

PEUVENT CONCOURIR :

- Pour les catégories IFSI, IFCS (articles scientifique et mémoire), MASTER et DOCTORAT : Les travaux soutenus en 2025 (pour les IFSI, cela correspond aux jurys de décembre 2024, février 2025 et juillet 2025).
- Pour la catégorie IFAS/IFAP : les travaux des élèves entrés en formation entre le 1^{er} septembre 2024 et le 1^{er} septembre 2025 (élèves diplômés ou en cours de formation durant l'année 2025).
- Les travaux non-primés en dehors de concours internes aux instituts de formations.

ARTICLE 2. MODALITES DE PARTICIPATION

Pour les IFAS/IFAP, IFSI et les IFCS

L'équipe pédagogique de chaque institut de formation organise une sélection des meilleurs travaux et propose **un seul candidat par année et par catégorie** au **jury du Comité d'Entente Régional du CEFIEC (CER)** auquel il appartient, soit :

- Un e-poster pour les IFAS et IFAP,
- Un mémoire pour les IFSI,
- Un article scientifique et un mémoire pour les IFCS.

Peuvent seuls participer au concours, les auteurs ou groupes d'auteurs de travaux proposés à cette fin par le directeur de l'établissement et/ou le directeur de mémoire.

Le jury régional est souverain pour la sélection des dossiers présentés au jury national.

Pour les candidats Master 2 et Doctorat

Il s'agit d'une **démarche personnelle**. Le candidat informe son directeur de mémoire de sa démarche.

	TROPHEES DU CEFIEC REGLEMENT	Version: 3 En date du 03/10/2025
		Page : 3

Le travail est directement envoyé au vice-président Publications du Bureau National du CEFIEC, en vue de participer directement à la sélection nationale.

A réception du dossier, le vice-président publications envoie un courrier au candidat pour l'informer de la bonne réception de sa candidature.

Tout travail proposé est considéré comme recevable.

ARTICLE 3. LES ATTENDUS ([Annexe 2](#) les grilles d'évaluation)

Pour la catégorie IFAS-IFAP

Les e-posters présentés s'inscrivent dans le cadre d'un travail (individuel / de groupe) valorisant l'activité de l'aide-soignant ou de l'auxiliaire de puériculture.

Les posters proposés peuvent être thématiques, ou à visée d'information et/ou d'éducation, et comporter à minima :

- Un titre en lien avec la thématique traitée,
- Une introduction présentant l'objectif du travail mené,
- Un contenu véhiculant le message sous forme visuelle et/ou graphique,
- Une conclusion synthétique,
- Les références bibliographiques principales au regard du sujet,
- L'ensemble devra figurer sur une page unique en format portrait, sur un fichier de type JPEG ou PNG haute définition,
- L'utilisation éventuelle d'une IA générative devra être précisée.

Pour la catégorie IFSI

Les travaux de recherche s'inscrivent dans le domaine des sciences infirmières et sont conçus selon une méthodologie d'initiation à la recherche, comportant à minima :

- Une problématique s'inscrivant au domaine des sciences infirmières,
- Une stratégie de recherche bibliographique,
- Une synthèse de la littérature scientifique sur le sujet,
- Une proposition de cadre de référence (conceptuel, théorique, etc.) structuré pour éclairer la problématique,
- Une question de recherche, un objectif principal et/ou une ou plusieurs hypothèses.

Pour la catégorie IFCS, Master et Doctorat

Il s'agit de travaux dont l'objet de recherche est en lien avec les sciences infirmières (pratique clinique, management ou pédagogie) sous la forme d'un **article scientifique (obligatoire pour la catégorie master et doctorat) ou d'un mémoire (catégorie IFCS) sous forme de monographie.**

La méthodologie suivie doit être précisée dans tous les cas.

- Pour un article de recherche, il comprend à minima :
 - Une page de garde mentionnant le titre de l'article, le décompte du nombre de signes, des mots clés, un résumé de 1 000 signes maximum et un abstract (traduction en anglais).
 - **16 pages maximum**, page de garde comprise, soit 64 000 signes (espaces, tableaux, schémas compris).
 - Une bibliographie (normes APA ou Vancouver).

	TROPHEES DU CEFIEC REGLEMENT	Version: 3 En date du 03/10/2025
		Page : 4

- Une structuration de l'article selon plan IMRaD organisés : introduction, matériel et méthode, résultats, discussion et conclusion.
- Pour un mémoire :
 - Le plan IMRaD (Introduction, Methods, Results, and Discussion) sera respecté et il sera repérable dans l'architecture du travail écrit.

ARTICLE 4. MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURE

I. Dépôt des candidatures pour les catégories IFAS / IFAP, IFSI et IFCS (article et mémoire)

Les instituts doivent déposer auprès des responsables régionaux de publications du CEFIEC, via l'adresse mail prévue à cet effet, un dossier composé des pièces suivantes :

- 1 exemplaire du travail **anonymisé** sur la totalité du document, annexes comprises*, présenté au format PDF (un seul fichier).
- Une fiche d'identification (téléchargeable sur le site du CEFIEC) ([annexe 1](#)) du candidat ou du groupe de candidats comportant :
 - L'adresse postale, une adresse mail et un numéro de téléphone portable.
 - La proposition de participation au concours signée par le responsable de la formation ou le directeur de la recherche et le candidat lui-même.
 - L'autorisation de publication du travail, intégrant les corrections demandées par le CEFIEC régional, si besoin.
 - Un engagement à réaliser une **communication orale de trois à quatre minutes** lors de la remise des prix : obligatoire **sous peine d'annulation de la participation au concours**.
 - Un engagement du lauréat, dans l'année suivant la remise du prix, à répondre aux sollicitations du CEFIEC pour réaliser des communications orales lors de manifestations (2 maximum).
 - Une autorisation de publication du travail de recherche sur les supports de communication du CEFIEC et /ou des partenaires.
 - Une autorisation de publication des photos du lauréat.
 - Un engagement sur l'honneur de ne pas avoir été primé pour ce travail à un autre concours (en dehors de concours internes aux instituts de formations).

Les travaux de ces catégories font l'objet d'une sélection régionale avant le jury national.

II. Les candidats à la catégorie Master et Doctorat

Les candidats doivent déposer auprès du Vice-Président Publications du BNA, via l'adresse mail prévue à cet effet (Trophees-CEFIEC@cefiec.fr) et au plus tard le 30 janvier 2026, un dossier composé des pièces suivantes :

- 1 exemplaire du travail de recherche anonymisé sur la totalité du document, annexes comprises*, présenté au format PDF.
- Une fiche d'identification (téléchargeable sur le site du CEFIEC) ([annexe 1](#)) du candidat comportant :
 - L'adresse postale, une adresse mail et un numéro de téléphone portable.
 - La proposition de participation au concours signée par le responsable de la formation ou le directeur de la recherche ou directeur de thèse et le candidat lui-même.
 - L'autorisation de publication du travail, comportant les corrections demandées par le CEFIEC régional, si besoin.
 - Un engagement pour une **communication orale de trois à quatre minutes** lors de la remise des prix : obligatoire **sous peine d'annulation de la participation au concours**.
 - Un engagement du lauréat, dans l'année suivant la remise du prix, à répondre aux sollicitations du CEFIEC pour effectuer à des communications orales lors de manifestations (2 maximum).
 - Une autorisation de publication du travail de recherche sur les supports de communication du CEFIEC et /ou des partenaires.
 - Une autorisation de publication des photos du lauréat.
 - Un engagement sur l'honneur de ne pas avoir été primé pour ce travail à un autre concours (en dehors de concours internes aux instituts de formations).

Les travaux de ces catégories ne transitent pas par les responsables régionaux de publications du CEFIEC.

III. Pour toutes les catégories

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas l'anonymat demandé sera récusé et non évalué.

Le responsable chargé de publications régional est responsable de l'information au président de région et au CER du nombre de dossiers présentés pour chaque catégorie.

***En cas d'utilisation d'image, nécessitant l'utilisation de la CNIL, une attestation sur l'honneur du candidat devra être jointe au travail.**

ARTICLE 5. LES PRIX

Premier prix, pour chaque catégorie (IFAS-IFAP, IFSI, IFCS Mémoire, IFCS Article scientifique, Master et Doctorat),

- 1 000 €.
- Une publication en ligne sur le site du CEFIEC et /ou sur un support proposé par les sponsors.

Deuxième et troisième prix : Une publication en ligne sur le site du CEFIEC.

Il est à noter que tous les articles scientifiques ayant retenu l'attention du jury national, avec l'accord de leurs auteurs peuvent faire l'objet d'une publication sur les supports de communication du CEFIEC et/ou de ses partenaires.

ARTICLE 6. LE JURY

I. Le jury régional

Il est organisé sous la responsabilité du président de CER par le correspondant de publications régional.

Sa composition, arrêtée par le CEFIEC de région, se décline comme suit :

- Deux membres du bureau régional,
- Un directeur d'IFSI, d'IFAS/IFAP ou son représentant,
- Un directeur d'IFCS si la région en est dotée,
- Deux formateurs d'IFSI, IFAS IFAP, IFCS,
- Un universitaire si possible ou personne compétente dans le domaine de la recherche en Sciences Infirmières pour les catégories IFCS.
- Peuvent s'y adjoindre des personnes qualifiées reconnues pour leurs compétences ou leur expertise dans le domaine.

Le jury peut siéger si au moins la moitié des membres est présent.

Si un travail est déposé par un candidat, le directeur de mémoire de celui-ci ne peut être membre du jury.

Chaque travail est examiné par les membres du jury désignés. Il est établi un rapport sur le modèle de PV type ([annexe 4](#)) classant chaque travail remis et appréciant, de manière **circonscrite** et **qualitative** les mérites du travail en se basant sur le guide d'évaluation fourni.

Ce PV est obligatoirement envoyé au jury National selon le rétroplanning ([Annexe 3](#)).

Le jury régional sélectionne **un seul travail par catégorie (IFAS / IFAP, IFSI, IFCS mémoire et IFCS article scientifique)**. Toutes les catégories ne sont pas obligatoirement représentées. Seuls les travaux répondant aux critères feront l'objet d'une transmission au jury final.

Aucune compensation entre catégorie n'est possible.

Les correspondants de publications régionaux devront transmettre **en même temps** :

- L'ensemble des travaux, par catégorie, sélectionnés en région.
- Les engagements individuels de chaque participant.
- La fiche d'identification, par catégorie correspondant aux travaux sélectionnés par la région.
- Le PV d'organisation du jury régional comprenant la liste de tous les participants à ces sélections régionales ainsi que leurs fonctions et leurs coordonnées.

Dès la tenue du jury régional, le président du CER est informé des résultats de sélection régionale.

L'information des résultats concernant la délibération du jury régional est donnée par le correspondant publications du CER aux candidats et à leur institution dès que possible (modèles de courrier [Annexe 5](#)).

II. Le jury national

Le jury national est présidé par la chargée des publications nationale et un autre membre du Bureau National d'Administration. Il est composé de sous-jury dont la composition est arrêtée par le Bureau National comme suit (à minima) :

- 1 membre du BNA ou du CA,
- 1 membre du CA,
- 1 correspondant publications régional,
- 1 représentant des partenaires/sponsors,
- 1 universitaire (pour les catégories Master et Doctorat),
- Peuvent s'y adjoindre des personnes qualifiées reconnues pour leurs compétences ou leur expertise.

Le directeur de mémoire d'un candidat ne peut être membre du jury dans la catégorie dans laquelle le candidat concourt.

Le jury national, après sélection, déterminera UN travail lauréat par catégorie.

Chaque prix est décerné à la majorité par les membres du jury.

Le jury peut décider de nommer des exæquos pour un prix ou se réserver la possibilité de ne pas accorder de prix sur une catégorie. Dans ce cas, l'attribution de ce prix pour l'année concernée est supprimée.

Le jury national est souverain.

Dès la fin de la tenue du jury, le VP chargé de publications nationales informe le président du CER concerné des résultats des délibérations. **Ce dernier doit absolument garder confidentiel les résultats** jusqu'aux Journées Nationales d'Étude, y compris aux membres de son CER.

Le président national et le VP chargé de publications nationales informent les lauréats conformément à la procédure des trophées.

Une lettre type est prévue à cet effet pour les lauréats.

A l'issue des Journées Nationales d'Étude, le VP chargé de publications nationales prévient également, par le biais du Secrétariat du CEFIEC, les personnes étant classées 2^{ème} et 3^{ème} du concours. Une lettre type est prévue à cet effet.

Tous les résultats des Trophées du CEFIEC sont donnés à l'issue des JNE.

Aucune communication des résultats n'est requise avant cette étape du dispositif : site CEFIEC, InfoCEFIEC, réseaux sociaux...

ARTICLE 7. LA REMISE DES PRIX ET LES OBLIGATIONS DES LAUREATS

Les premiers prix sont remis au cours des Journées Nationales du CEFIEC.

	TROPHEES DU CEFIEC REGLEMENT	Version: 3 En date du 03/10/2025
		Page : 8

A cette occasion, les lauréats (à l'exception de la catégorie IFAS / IFAP) réaliseront **obligatoirement** une communication orale de trois à quatre minutes devant les participants, sous peine de renoncement à leur prix.

La communication orale s'appuie sur une présentation (le plan IMRaD est attendu) de 5 diapos PowerPoint maximum (à l'exception de la catégorie IFAS/IFAP).

Le présentiel doit être privilégié.

La date et l'heure déterminées pour leur intervention lors des Journées Nationales sont portées à la connaissance des candidats dès la validation, par le BNA, du programme des journées.

Les frais de déplacement sont pris en charge par le CEFIEC sous conditions (tarif SNCF 2^{ème} classe) pour les premiers prix de chaque catégorie.

En cas de situation exceptionnelle, une présentation en visio peut être envisagée sur accord du Bureau National d'Administration du CEFIEC.

Il est rappelé que les lauréats peuvent se prévaloir du « prix du meilleur travail de fin de formation des TROPHEES CEFIEC » pour l'année concernée et à ce titre peuvent être sollicités par le CEFIEC pour participer à des communications lors de manifestations (2 maximum).

ANNEXES

Table des matières

ANNEXE 1 : FICHES D'IDENTIFICATION	10
ANNEXE 2 : LES GRILLES D'ÉVALUATION PAR CATÉGORIE	11
ANNEXE 3 : RETRO PLANNING DES DATES IMPORTANTES POUR 2024-2025	14
ANNEXE 4 : MODELE DE PROCES VERBAL.....	15
ANNEXE 5 : LETTRES TYPE SUITE AU JURY	16

ANNEXE 1 : FICHES D'IDENTIFICATION

     
L'innovation des formations en santé

TROPHEES CEFIEC
FICHE D'IDENTIFICATION et DE PARTICIPATION INDIVIDUELLE
Catégories IFAS-IFAP / IFSI / IFCS
Ecrire lisiblement et en majuscule

CER :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

ADRESSE MAIL : TELEPHONE PORTABLE :

Je soussigné(e)
NOM : PRÉNOM :

Ancien étudiant de ☐ l'IFAS ☐ l'IFSI ☐ l'IFCS
Nom et ville de l'Institut :

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours disponible sur le site du CEFIEC.
☐ J'atteste sur l'honneur que ce travail n'a pas été primé en dehors de ce concours interne aux instituts de formations.
☐ Je m'engage à faire les corrections demandées.
☐ Je m'engage à participer par une communication de 3 mn à 4 mn orale aux Journées Nationales du CEFIEC, sinon je renonce à mon prix.
☐ Je m'engage à répondre aux sollicitations du CEFIEC pour participer à des communications lors de manifestations (2 maximum) durant l'année qui suit.
☐ Je permets la mise en ligne de mon travail de recherche (site CEFIEC et /ou partenaires).
☐ J'autorise la publication de ma photo (revue CEFIEC et/ou partenaires).

A le Nom du Directeur ou directeur de mémoire
.....
Signature du candidat Signature du Directeur ou directeur de mémoire
.....

CEFIEC – 10 rue Audubon 75012 PARIS – www.cefiec.fr

     
L'innovation des formations en santé

TROPHEES CEFIEC
FICHE D'IDENTIFICATION et DE PARTICIPATION de GROUPE
Catégories IFAS-IFAP / IFSI / IFCS
Ecrire lisiblement et en majuscule

CER :

Nous soussignons
NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :
ADRESSE MAIL : TEL. PORTABLE :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :
ADRESSE MAIL : TEL. PORTABLE :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :
ADRESSE MAIL : TEL. PORTABLE :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :
ADRESSE MAIL : TEL. PORTABLE :

Anciens étudiants de ☐ l'IFAS ☐ l'IFSI ☐ l'IFCS
Nom et ville de l'Institut :

☐ Nous attestons avoir pris connaissance du règlement du concours disponible sur le site du CEFIEC.
☐ Nous attestons sur l'honneur que ce travail n'a pas été primé en dehors de ce concours interne aux instituts de formations.
☐ Nous nous engageons à faire les corrections demandées.
☐ Nous nous engageons à participer par une communication orale de 3 mn à 4 mn (5 diapos PowerPoint maximum) aux Journées Nationales du CEFIEC, sinon nous renonçons à notre prix.
☐ Nous nous engageons à répondre aux sollicitations du CEFIEC pour participer à des communications lors de manifestations (2 maximum) durant l'année qui suit.
☐ Nous permettons la mise en ligne de notre travail de recherche (site CEFIEC et /ou partenaires).
☐ Nous autorisons la publication de nos photos (revue CEFIEC et/ou partenaires).

A le Nom du Directeur ou directeur de mémoire
.....
Signatures des candidats Signature du Directeur ou directeur de mémoire
.....

CEFIEC – 10 rue Audubon 75012 PARIS – www.cefiec.fr

     
L'innovation des formations en santé

TROPHEES CEFIEC
FICHE D'IDENTIFICATION et DE PARTICIPATION
MASTER 2 ou DOCTORAT
Ecrire lisiblement et en majuscule

CER :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

ADRESSE MAIL : TELEPHONE PORTABLE :

Je soussigné(e)
NOM : PRÉNOM :

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours disponible sur le site du CEFIEC.
☐ J'atteste sur l'honneur que ce travail n'a pas été primé en dehors de ce concours interne aux instituts de formations.
☐ Je m'engage à faire les corrections demandées.
☐ Je m'engage à participer par une communication de 3 mn à 4 mn orale aux Journées Nationales du CEFIEC, sinon je renonce à mon prix.
☐ Je m'engage à répondre aux sollicitations du CEFIEC pour participer à des communications lors de manifestations (2 maximum) durant l'année qui suit.
☐ Je permets la mise en ligne de mon travail de recherche (site CEFIEC et /ou partenaires).
☐ J'autorise la publication de ma photo (revue CEFIEC et/ou partenaires).

A le Nom du Directeur ou directeur de mémoire
.....
Signature du candidat Signature du Directeur ou directeur de mémoire
.....

CEFIEC – 10 rue Audubon 75012 PARIS – www.cefiec.fr

ANNEXE 2 : LES GRILLES D'ÉVALUATION PAR CATÉGORIE



TROPHEES CEFIEC
GRILLE D'ÉVALUATION
E-POSTER (IFAS - IFAP)

DATE :

TITRE DU TRAVAIL :

CRITERES	INDICATEURS	CRITERES DE PERFORMANCE			
ANONYMAT	L'anonymat est respecté dans l'intégralité de l'écrit (pages de titre, corps du texte, renvois bas de page, bibliographie)	Oui	Non		
Si un Non au critère ci-dessus : le travail ne peut pas être retenu					
CRITERES	INDICATEURS	0	1	2	3
CONTENU DU POSTER /12	➤ Thématique en lien avec l'activité professionnelle				
	➤ Contenu clair et cohérent				
	➤ Pertinence des informations				
	➤ Illustrations / éléments graphiques en lien avec le sujet				
CRITERES	INDICATEURS	0	1	1.5	2
COMMUNICABILITE/8	➤ Originalité du sujet : thème novateur, approche originale				
	➤ Attractivité du visuel : accroche du lecteur, confort de lecture, organisation du poster et des éléments graphiques				
	➤ Qualité rédactionnelle : orthographe et syntaxe				
	➤ Références bibliographiques pertinentes et raisonnées				
TOTAL /20		/20			

Jury régional ☐

Jury national ☐

TROPHEES CEFIEC
GRILLE D'EVALUATION

Mémoire d'initiation à la recherche (IFSI)

DATE :

TITRE DU TRAVAIL :

CRITERES	INDICATEURS	CRITERES DE PERFORMANCE			
ANONYMAT	L'anonymat est respecté dans l'intégralité du mémoire (pages de titre, corps du texte, renvois bas de page, bibliographie)	Oui	Non		
SITUATION ou THEMATIQUE	La ou les situations/thématiques décrites appartiennent au domaine des soins infirmiers	Oui	Non		
Si un Non aux critères ci-dessus : le travail ne peut pas être retenu					
CRITERES	INDICATEURS	0	1	2	3
RIGUEUR METHODOLOGIQUE/12	➤ Proposition d'un cadre de référence structuré pour éclairer la problématique				
	➤ Formalisation d'une question de départ et/ou de recherche et/ou d'une ou plusieurs hypothèses				
	➤ Pertinence de la méthode, des techniques et outils utilisés				
	➤ Analyse des données recueillies : situation de départ et/ou données empiriques et/ou de l'enquête exploratoire				
CRITERES	INDICATEURS	0	1	1.5	2
COMMUNICABILITE/8	➤ Originalité du sujet : thème novateur, approche originale				
	➤ Présentation rigoureuse : structure et mise en page				
	➤ Rédactionnel rigoureux : orthographe et syntaxe				
	➤ Propos compréhensif (clair, argumenté, nuancé)				
	➤ Références bibliographiques organisées et pertinentes (notion de publication et de sites référencés)				
TOTAL / 20		/ 20			

Jury régional ☐

Jury national ☐



TROPHEES CEFIEC
GUIDE D'EVALUATION

VALORISATION DES TRAVAUX « IFCS, MASTER et DOCTORAT »
ARTICLE SCIENTIFIQUE OU MONOGRAPHIE (MÉMOIRE)

DATE :

TITRE DU TRAVAIL :

CRITERES	INDICATEURS	CRITERES DE PERFORMANCE			
ANONYMAT	➤ L'anonymat est respecté dans l'intégralité du document (page de garde, corps du texte, renvois de bas de page, bibliographie)	Oui	Non		
SITUATION ou THEMATIQUE	➤ La ou les situations / thématiques décrites appartiennent au domaine des Sciences Infirmières	Oui	Non		
Si un Non aux critères ci-dessus : le travail ne peut pas être retenu					
CRITERES	INDICATEURS	0	1	1.5	2
RIGUEUR METHODOLOGIQUE PLAN IMRAD /12	Introduction : pose d'une problématique /2				
	Matériel et méthode (1): ➤ Formalisation d'une question ou hypothèse /2				
	Matériel et méthode (2): ➤ Présentation de le la méthodologie, des techniques et outils utilisés /2				
	➤ Les résultats obtenus sont mis en valeur /2				
	➤ Les résultats sont discutés et interprétés pour une réponse apportée à la question initiale (comparaison avec les données connues, critique de l'étude, perspectives ...) /4				
CRITERES	INDICATEURS	0	1	1.5	2
COMMUNICABILITE/8	➤ Originalité du sujet : thème novateur, approche originale				
	➤ Présentation rigoureuse : structure et mise en page				
	➤ Rédactionnel rigoureux : orthographe et syntaxe ➤ Propos compréhensif (clair, argumenté, nuancé)				
	➤ Références bibliographiques organisées et pertinentes aux normes APA ou Vancouver				
TOTAL CHIFFRE/20		/20			

Jury régional ☐

Jury national ☐

ANNEXE 3 : RETRO PLANNING DES DATES IMPORTANTES POUR 2025-2026

La date de dépôt des candidatures et des dossiers complets auprès des correspondants publications régionaux est actée en région mais doit tenir compte de la date du 30 janvier 2026, date limite d'envoi des dossiers sélectionnés lors du jury régional, par mail au national.

De juin à octobre 2025	Sélection dans les instituts de formation
Entre septembre et début décembre 2025 <u>Voir la date fixée par le CER</u>	Date limite d'envoi au jury régional
Entre novembre 2025 et mi-janvier 2026	Jury régional Retour aux candidats, envoi lettre type et demande de corrections, si besoin
30 janvier 2026 dernier délai	Résultats des régions et dossiers communiqués au siège du CEFIEC et au VP Publications nationales à l'adresse mail suivante : Trophees-CEFIEC@cefiec.fr
20 mars 2026	Jury final des travaux primés pour l'année en cours et communication aux institutions et aux candidats des résultats sous 1 mois.
20 - 21 mai 2026	Remise des prix et communication des lauréats lors des Journées Nationales du CEFIEC à BIARRITZ

ANNEXE 4 : MODELE DE PROCES VERBAL



TROPHEES CEFIEC
JURY REGIONAL
IFAS-IFAP / IFSI / IFCS

CER _____

DATE _____

COMPOSITION DU JURY¹

QUALITE	NOM PRENOM	COORDONNEES	SIGNATURE
Un membre du bureau régional			
Un membre du bureau régional			
Directeur d'IFSI			
Directeur d'IFAS / IFAP			
Directeur d'IFCS si la région en est dotée			
Cadre de santé formateur			
Cadre de santé formateur			
Universitaire			

¹ Le jury régional est organisé sous la responsabilité du président de CER par le correspondant de publications régional.
Sa composition, arrêtée par le CEFIEC de région, se décline comme suit :

- Deux membres du bureau régional,
- Un directeur d'IFSI, d'IFAS/IFAP ou son représentant,
- Un directeur d'IFCS si la région en est dotée,
- Deux formateurs d'IFSI, IFAS, IFAP, IFCS,
- Un universitaire si possible ou personne compétente dans le domaine de la recherche en Sciences Infirmières pour la catégorie IFCS et Master.

Peuvent s'y adjoindre des personnes qualifiées reconnues pour leurs compétences ou leur expertise dans le domaine.



LISTE DES TRAVAUX PRESENTES
(Vous pouvez rajouter des lignes en fonction du nombre de travaux)

NOM DE L'INSTITUT	TITRE DU TRAVAIL	RANG DE CLASSEMENT
CATEGORIE ☐ IFAS / IFAP		
CATEGORIE ☐ IFSI		
CATEGORIE ☐ IFCS <u>Mémoire</u>		
CATEGORIE ☐ IFCS Article scientifique		
CATEGORIES MASTER & DOCTORAT L'article scientifique est envoyé directement à la sélection nationale		

COMMENTAIRES

Nom Prénom
Correspondant de publications
Président du Jury régional

ANNEXE 5 : LETTRES TYPE SUITE AU JURY

Jury régional – courrier pour les lauréats



«Civilité» «Prénom_Nom»
«Etablissement»
«adresse_1»
«adresse_2»
«Code_Postal» «Ville»

Madame, Monsieur,

Vous avez présenté votre *travail de fin d'étude article scientifique* pour les trophées CEFIEC 2021.

Je vous informe que suite au jury régional, qui s'est tenu le [date], votre travail a été retenu et sera transmis au jury national après les corrections demandées ci-dessous.

Vous devez apporter les corrections suivantes *avant le [date]* :

-
-
-
-

Et me l'envoyer à l'adresse électronique suivante : *trophées. @cefiiec.fr*

Le Correspondant Publications
CEFIEC Régional Nom du CER
Prénom Nom

CER (Nom de la région)
(Nom et fonction du contact)
trophées. @cefiiec.fr

N° FORMATEUR: 11 94 000 3094 - N° SIRET: 304 133 846 000 28 - APE/NAF: 8559A
ASSOCIATION LOI 1901

Jury régional – courrier pour candidatures non-retenues



«Civilité» «Prénom_Nom»
«Etablissement»
«adresse_1»
«adresse_2»
«Code_Postal» «Ville»

Madame, Monsieur,

Vous avez présenté votre travail de fin d'étude pour les trophées CEFIEC 2021.

Je vous informe que suite au jury régional, qui s'est tenu le [date], votre travail n'a pas été retenu et ne sera pas transmis au jury national.

Je vous remercie d'avoir participé à la sélection et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Correspondant Publications
CEFIEC Régional Nom du CER
Prénom Nom

CER (Nom de la région)
(Nom et fonction du contact)
trophées. @cefiiec.fr

N° FORMATEUR: 11 94 000 3094 - N° SIRET: 304 133 846 000 28 - APE/NAF: 8559A
ASSOCIATION LOI 1901